

MJA - 03/10/2020

Communiqué

En préambule, je vous propose de relire attentivement les divers documents mis à votre disposition sur notre site (<https://www.clubloisirs.vo-saintraphael.fr/qui.php>) et notamment le procès-verbal de notre dernière Assemblée générale du 17 juin 2020.

En second lieu, je vous précise que tous les résidents de notre copropriété (locataires ou propriétaires) sont membres automatiquement du CLVOSR (Les Tamalous) et que ces derniers ont toute liberté de participer ou non aux activités proposées par le CLVOSR (Les Tamalous). La non-participation n'entraîne aucune contrepartie sous quelque forme que ce soit.

Enfin, je vous indique expressément que toutes vos questions ou réclamations ne sont reçues exclusivement :

- Qu'auprès du président du CLVOSR (Les Tamalous) ;
- Que par courrier, dans la boîte aux lettres identifiée dans le bloc des boîtes aux lettres vers le portail Valescure ;
- Que par eMail (courrier électronique) à l'adresse club.loisirs@vo-saintraphael.fr

Le président du CLVOSR

Michel JARRIGE

